

Gennevilliers, le 13 mars 2019

Patrice LECLERC  
Maire

Monsieur Patrick Ollier  
Président de la Métropole du Grand  
Paris

PL/KG/19/669

Métropole du Grand Paris  
15-19, avenue Pierre Mendès  
France  
75013 PARIS

Monsieur le Président,

J'ai réuni mardi 12 mars, les responsables d'entreprise ayant leur activité sur le territoire de la ville de Gennevilliers pour les informer de la proposition de la MGP relative à la mise en œuvre de la ZFE au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Le dispositif d'aide au remplacement de véhicules a également été présenté.

Aucun dirigeant ou représentant d'entreprise n'a remis en cause la nécessité de mettre en œuvre des mesures permettant de réduire la pollution dans notre Métropole. En revanche, ils sont tous très inquiets en raison du caractère extrêmement rapide de sa mise en œuvre et de ses conditions de réalisation.

Cinq types d'inquiétudes émergent :

- Comment leurs salariés vont-ils pouvoir venir travailler dans leurs entreprises situées à l'intérieur du périmètre de l'A86 alors qu'ils vivent dans des secteurs non concernés comme le Val-d'Oise, la Seine-et-Marne ou d'autres villes de la banlieue ?
- Comment vont-ils pouvoir assumer les lourds investissements pour convertir leurs flottes de véhicules ? Sachant que l'offre électrique utilitaire est peu adaptée et souvent inexistante, et qu'il faudra aussi investir dans des bornes de recharge. Comment vont faire les entreprises qui pourraient opter pour le gaz. Il y a très peu de stations GNV en Ile-de-France.
- Comment les véhicules venant de l'étranger et donc sans dispositif de vignette Crit'Air vont-ils pouvoir assurer les livraisons ?
- Comment vont-ils pouvoir poursuivre leur activité en Métropole s'ils ne peuvent pas changer leurs véhicules ?
- Quelles aides sont prévues pour les sociétés de car qui ne pourront assumer un tel niveau d'investissement et comment vont-elles pouvoir assurer les déplacements des enfants, des associations et honorer leurs contrats et marchés publics ?

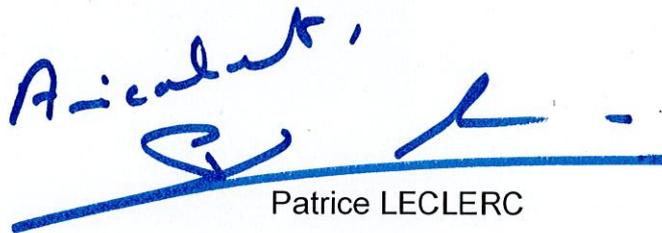
En l'absence de réponses à ces questions, et en l'état, ces responsables d'entreprise me demandent de ne pas mettre en œuvre l'arrêté prévu au 1<sup>er</sup> juillet 2019 au risque de compromettre la pérennité de leurs activités économiques.

Cette demande est convergente avec les premiers éléments que me renvoient les habitantes et habitants de ma commune qui, malgré les aides prévues actuellement, ne pourront pas procéder à un changement de véhicule.

Je vous demande donc de bien vouloir me recevoir en avril pour étudier les mesures d'aides complémentaires qui pourraient rendre cette mise en œuvre soutenable. Cela est d'autant plus nécessaire qu'aucune amélioration ne semble se profiler du côté des transports en commun, bien au contraire, vu le retard important annoncé par la SGP pour la réalisation de la ligne 15 Ouest.

J'organise une réunion publique le 14 mai prochain à Gennevilliers pour décider, en fonction de l'amélioration des aides attribuées, avec les citoyennes et citoyens de la signature ou non d'un arrêté appliquant la ZFE à Gennevilliers.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*A. Leclerc,*  
  
Patrice LECLERC